

**Rapport 2006 sur les revenus pétroliers et miniers de la République Gabonaise. Commentaires – Antoine Heuty et Matthew Genasci, Revenue Watch Institute, 17 Avril, 2008**

---

Le troisième rapport de la République Gabonaise sur les revenus pétroliers et miniers dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) souligne l'institutionnalisation progressive d'une culture de la transparence au Gabon. L'inclusion des déclarations de revenus payés à l'Etat par trois des compagnies les plus importantes opérant au Gabon constitue un progrès vers l'intégration des principes de l'ITIE dans les opérations courantes des compagnies du secteur pétrolier et minier.

Les taux de réponse de l'ITIE 2006 soient supérieurs pour les compagnies du secteur pétrolier et minier. Bien que la compagnie Comilog, principale exploitation minière active au Gabon, participe à l'ITIE, il est regrettable qu'une majorité des compagnies du secteur (13 sur 23) - notamment des compagnies leader dans leurs secteurs au niveau mondial telles que De Beers ou Phelps Dodge- n'aient pas répondu dans les temps impartis et soient donc exclues du périmètre de consolidation des revenus présentés. Le rapport 2006 n'apporte pas d'éléments quantitatifs permettant d'apprécier clairement la représentativité des compagnies considérées dans le périmètre de consolidation des revenus présentés.

Le rapport 2006 juge de façon positive le maintien de subventions des produits pétroliers afin de « permettre à la population gabonaise de bénéficier directement d'une partie de la rente pétrolière » (page 19). Bien que l'augmentation de cours du pétrole représente un défi important pour le gouvernement gabonais, les analyses menées sur l'impact et la distribution des subventions des produits pétroliers souligne leur manque d'efficacité, leur coût et leur caractère régressif d'un point de vue social<sup>1</sup>. D'autres instruments de politiques publiques peuvent garantir l'accès des plus pauvres aux produits pétroliers de façon plus efficace et permettent une utilisation de la rente pétrolière pour financer la lutte contre la pauvreté et l'accès aux services sociaux de base. L'absence de transparence dans le volume et l'allocation des subventions représente un obstacle à la bonne gouvernance des revenus pétroliers et miniers.

Le rapport 2006 a permis d'identifier un écart de 63,4 millions de dollars entre les déclarations consolidées des compagnies et les déclarations consolidées de l'Etat sur un volume financier total de près de 2 milliard de dollars pour le secteur pétrolier. Les différences notées par l'audit 2006 et présentées pour chacun des revenus considérés pour l'ITIE 2006 proviennent exclusivement des déclarations consolidées de l'Etat

---

<sup>1</sup> David Coady, Moataz El-Said, Robert Gillingham, Kangni Kpodar, Paulo A Medas and David Locke Newhouse (2006) [“The Magnitude and Distribution of Fuel Subsidies: Evidence from Bolivia, Ghana, Jordan, Mali, and Sri Lanka”](#). Fonds Monétaire International

inférieures à celles des compagnies. Le rapprochement entre les déclarations consolidées des compagnies et les déclarations consolidées de l'Etat dans le secteur minier ne mettent en évidence aucun écart. La signification de ces derniers résultats doit être relativisée au regard des limitations du périmètre considéré par l'audit 2006.

L'écart constaté entre les paiements effectués par les compagnies pétrolières et les recettes déclarées par l'Etat représente environ 3% du volume financier total. Cet écart est remarquable au regard du budget de l'Etat Gabonais, ne justifiant pas pleinement les conclusions de l'Expert Indépendant considérant que « le rapprochement entre les déclarations des compagnies extractives des secteurs pétrolier, d'une part, et les déclarations de l'Etat, d'autre part, n'a pas mis en évidence d'anomalies significatives » (page 9/17). L'absence de commentaires expliquant cet écart souligne les restrictions du périmètre des travaux de l'Expert Indépendant et appelle à une analyse détaillée des écarts constatés.

La nature et l'étendue des travaux de l'Expert Indépendant assignées par le Groupe d'Intérêt sur l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives au Gabon limitent la portée des conclusions du rapport 2006 sur les revenus pétroliers et miniers de la République Gabonaise. Le rapport précise ainsi que cette « intervention ne constitue ni un audit, ni un examen limite des revenus des secteurs pétrolier et minier. L'audit de la certification des données transmises n'entrent pas dans le périmètre [des] travaux » (page 3/17). Le champ d'investigation de l'Expert Indépendant est conforme au critère 3 du Livre Source de l'ITIE stipulant que « les paiements et recettes sont rapprochés, conformément aux normes internationales en matière d'audit, par un administrateur indépendant digne de confiance, qui publie son opinion sur ce rapprochement de comptes et sur d'éventuelles discordances ». Le rapport 2006 ne constituant pas un véritable audit mais un simple 'rapprochement', les travaux de l'Expert Indépendant apportent finalement peu d'information sur la transparence et la bonne gouvernance des revenus pétroliers et miniers. Le simple rapprochement des recettes de l'Etat et des paiements des compagnies ne permet pas de formuler une 'opinion' sur la transparence des industries extractives au Gabon. Cette difficulté souligne par ailleurs l'ambiguïté de la formulation du critère 3 du Livre Source de l'ITIE. L'expression « opinion sur ce rapprochement » crée une confusion avec le terme 'opinion d'audit' qui correspond à un standard technique clairement défini. La certification des déclarations de Comilog, Total et Shell par les commissaires aux comptes respectifs de ces compagnies atténue les risques de fraude associés au cadre restrictif des travaux de l'Expert Indépendant. L'élargissement du périmètre des travaux afin de passer progressivement d'un simple rapprochement à un audit consolidé marquerait un progrès important pour l'ITIE au Gabon.

Le rapport 2006 ne distingue pas le profit oil perçu par l'Etat en tant qu'Etat Puissance Publique et le profit oil perçu en tant qu'Etat Associé. Une présentation plus claire de cette information permettrait de mieux identifier la part du profit oil reçue en nature par l'Etat et vendue à SOGARA à un prix inférieur au cours internationaux et celle directement valorisée sur le marché international.

De plus l'agrégation des revenus présentés dans le rapport 2006 ne se conforme pas aux modèles définis par le Livre Source de l'ITIE qui requièrent que les déclarations concernant le profit oil distinguent les volumes et les valeurs.

Un approfondissement de l'ITIE au Gabon s'inspirant des innovations et des pratiques en vigueur dans d'autres pays candidats à l'ITIE permettrait d'enrichir l'analyse des revenus du secteur pétrolier et minier et de formuler des stratégies plus ambitieuses pour que le Gabon bénéficie pleinement de la rente pétrolière et minière. Le [second rapport ITIE du Ghana](#) développe un cadre d'analyse présentant les paiements désagrégés compagnie par compagnie. Les modèles de déclaration développés par l'ITIE au Ghana s'intéressent également à l'utilisation des revenus des industries extractives et aux transferts de ressources vers les collectivités décentralisées. Une plus grande désagrégation de l'information et l'élargissement progressif du cadre d'analyse intégrant les dépenses et les transferts vers les collectivités locales dans les prochains rapports de l'ITIE contribuerait au progrès de la transparence et de la bonne gestion des revenus des industries pétrolières et minières au Gabon.